



Note de Synthèse

COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2015

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la réunion du 05 février 2015
2. Approbation du compte administratif 2014
3. Approbation du compte de gestion 2014
4. Affectation des résultats
5. Budget primitif 2015
6. Participation des communes 2015
7. Ligne de trésorerie
8. Ressources humaines
9. Points divers et informations
10. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 05/02/2015

1. Procès-verbal de la réunion du 05 février 2015

Le procès-verbal de la réunion du 5 février 2015 sera soumis à votre approbation.

2. Approbation du compte administratif 2014

Le compte administratif 2014 du syndicat est détaillé dans les tableaux ci-annexés.

Il fait ressortir pour la section de fonctionnement un excédent de fonctionnement de 23 248.32 € et pour la section d'investissement un déficit de 2 374.18 €.

En tenant compte des exercices antérieurs, l'excédent de fonctionnement au 31/12/2014 est de 19 236.20 € et le déficit d'investissement au 31/12/2014 est de 19 040.59 €.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	388 630,70	G	411 879,02
	Section d'investissement	B	357 689,71	H	355 315,53
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement (002)	C	4 012,12 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	16 666,41 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			766 998,94 = A+B+C+D		767 194,55 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	75 993,00	L	58 550,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015		75 993,00 = E+F		58 550,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		= A+C+E 392 642,82		= G+I+K 411 879,02
	Section d'investissement		= B+D+F 450 349,12		= H+J+L 411 865,53
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F 842 991,94		= G+H+I+J+K+L 823 744,55

3. Approbation du compte de gestion 2014

Le compte de gestion 2014 sera présenté en séance du 15 mars 2015.

En considérant que les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 sont concordantes avec le compte administratif, il sera proposé aux membres du comité de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Affectation des résultats

Il sera proposé au Comité d'affecter au Budget Primitif 2015 :

- 19 040.59 € à l'article 001 (déficit d'investissement reporté)
- 19 040.59 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- 195.61 € à l'article 002 (résultats de fonctionnement reporté)

5. Budget primitif 2015

Le Budget Primitif 2015, détaillé dans les tableaux ci-annexés, et reprenant les dépenses et recettes à réaliser au 31/12/2014, s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée à 654 888.16 €
- Section d'investissement équilibrée à 578 033.59 €

Il sera proposé aux membres du Comité d'accepter le budget primitif tel que présenté.

6. Participation des communes 2015

Il est proposé, comme défini lors du Débat d'Orientation Budgétaire de maintenir la participation des communes à 1,12 € par habitant en 2015 (sur la base de la population DGF 2014 conformément aux statuts du syndicat).

Le Budget Primitif 2015 a tenu compte de la population DGF 2014 de 44 communes composant actuellement le syndicat. Cette population s'établit à 134 952 habitants.

Il sera demandé aux membres du Comité de voter cette participation de 1,12 € par habitant.

7. Ligne de trésorerie

Comme chaque année, de façon à gérer la trésorerie sans avoir à recourir à un emprunt, il faut prévoir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier. La ligne de trésorerie prolongée en 2014 auprès du Crédit Agricole s'arrête le 18/07/2015.

Les conditions d'ouverture d'une nouvelle ligne de crédit ne sont pas connues à ce jour. Nous sommes dans l'attente de la proposition du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel de Bretagne

De façon à ne pas avoir de rupture dans la trésorerie, il est proposé aux membres du comité syndical de :

- **DONNER délégation au Président pour renouveler la ligne de trésorerie auprès de l'organisme financier le plus avantageux sur un montant de 250 000,00 € pour une durée d'un an ;**
- **AUTORISER le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;**
- **DIRE que les frais et les intérêts afférents à l'ouverture de la ligne de trésorerie sont inscrits au budget primitif 2015.**

8. Ressources humaines

Stagiaire

La loi du 10 juillet 2014 favorise le développement des stages et réforme leurs règles d'encadrement. C'est ainsi que désormais la **gratification**, qui reste obligatoire pour les seuls **stages dépassant 2 mois**, est due **dès le premier jour** aux stagiaires concernés (et non versée à la fin du stage). Il existe de nombreuses **formalités administratives** à respecter, en cas **d'accueil** d'un stagiaire en milieu professionnel.

Dans le cas où le syndicat envisagerait de prendre un stagiaire pour une période de plus de 2 mois, il est donc nécessaire de préciser les nouvelles conditions de la gratification mensuelle revues depuis cette loi.

Rappel :

Un stage dans un même organisme d'accueil de plus de 2 mois, consécutifs ou non, au cours de la même année scolaire ou universitaire, doit être obligatoirement rémunéré.

Cette obligation s'applique aux entreprises, aux administrations publiques, aux associations ou tout autre organisme d'accueil.

La gratification est mensuelle : elle doit être versée chaque mois, et non pas en fin de stage, et est due dès le premier jour du stage.

Si le stage est interrompu avant son terme, la gratification est calculée au prorata temporisé.

Gratification minimale

L'indemnité obligatoire versée au stagiaire ne peut pas être inférieure à 13.75 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit 24 € x 0,1375 = 3,30 €). Ce taux est en vigueur jusqu'au 31 août 2015.

A compter du 1^{er} septembre 2015, le taux passera à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit $24 \text{ €} \times 0.15 = 3.60 \text{ €}$)

Il sera demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à octroyer cette gratification mensuelle, comme détaillé ci-dessus. Les crédits pour cette gratification seront prévus et inscrits au budget.

9. Points divers et informations

Commission « marchés publics »

La commission « marchés publics » s'est réunie le 5 mars pour l'analyse des offres des marchés suivants :

- Marché de travaux CTMA 2015 à bon de commande
- Marché Suivi de la qualité de l'eau 2015

Marché Suivi de la qualité de l'eau 2015

Rappel :

Le bassin versant est découpé en 16 masses d'eau superficielles :

- 14 masses d'eau « cours d'eau »,
- 2 masses d'eau « plans d'eau ».

Sur ces 16 masses d'eau, seulement 9 sont dotées d'une surveillance (réseau de contrôle opérationnel (RCO)).

Pour mieux orienter ses actions sur son territoire, le Syndicat a souhaité mettre en place un suivi complet des masses d'eau du bassin versant de la Seiche (2012-2016) en complément du suivi RCO de l'AELB. Ce suivi est également demandé par les financeurs.

Afin d'assurer ce suivi qualité pour la période avril 2015 à décembre 2015, le Syndicat a lancé un appel d'offre le 03 février 2015 pour confier la mission à un prestataire extérieur.

Le prestataire retenu aura en charge la réalisation des analyses physico-chimiques et des pesticides.

Marché à procédure adaptée d'une durée de 9 mois.

Enveloppe de 30 000 € TTC.

Trois options proposées :

- Option 1 : Prélèvements par le labo pour les campagnes temps fixe
- Option 2 : Prélèvements par le labo pour les campagnes en temps de pluie
- Option 3 : Propositions de 18 molécules supplémentaires à analyser (pesticides)

Marché de travaux CTMA 2015 à bon de commande

Dans la cadre du CTMA 2015, il est prévu la réalisation de travaux. Les travaux à mettre en œuvre dans le cadre du présent marché sont les suivants:

- Lot1 : GESTION DES EMBACLES TOTAUX. Travaux d'enlèvement des embâcles totaux et de stabilisation par des techniques de génie végétal
- Lot2 : LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES INVASIVES. Arrachage, exportation et stockage de la renouée asiatique et de l'hydrocotyle fausse renoncule

Lot1 : Gestion des embâcles totaux

Délais d'exécution: La durée du marché est de **12 mois** à partir de mars 2015.

PREVISIONNEL Budget alloué: 15 000€ TTC

- Enlèvement des embâcles et retrait à 10m de la berge ou hors zone d'expansion de crue - débitage tous les 2 mètres :
 - Diamètre > à 100cm (5)
 - Diamètre entre 60 et 100cm (15)
 - Diamètre < à 60cm (10)
- Stabilisation de l'embâcle dans le lit mineur - tronc élagué/étêté et stabilisé par un peigne végétal (10)

Lot2 : Lutte contre les plantes exotiques invasive.

Délais d'exécution: La durée du marché est de **12 mois** à partir de mars 2015.

PREVISIONNEL - Budget alloué : 10 000€ TTC

- Arrachage manuel, exportation et stockage de la renouée asiatique: (4 campagnes d'arrachage soit au total 1400m² - commune de Retiers, Chateaugiron, Amanlis)
- Arrachage mécanique de l'hydrocotyle (curage 8m²), exportation et stockage dans un lieu approprié (environ 7km)
- Arrachage manuel, exportation et stockage sur place de l'hydrocotyle fausse renoncule (1000 mètre linéaire)

Une présentation de l'analyse des offres et les conclusions de la commission vous seront présentées au cours de la séance.

Réalisation de l'inventaire des cours d'eau

L'organisation de la démarche envisagée pour la réalisation de l'inventaire des cours d'eau sur le territoire du bassin versant de la Seiche sera présentée au cours de la séance

Programme Breizh Bocage

Un point sera fait au cours de la séance sur la stratégie Breizh Bocage 2015-2020.

10. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 05/02/2015

Comme suite à la délibération prise en date du 18 décembre 2012, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis la séance du 5 février 2015, les décisions suivantes ont été prises :

Date	Objet	Tiers	MONTANT TTC
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Louvigné de Bais	LA POSTE	160.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 - Argentré du Plessis	MORVAN FOUILLET	80.40 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Laillé	ESPRIT GRAPHIQUE	316.80 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Chartres de Bretagne	IMPRIMERIE DES HAUTS DE VILAINE	241.20 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Janzé	IMPRIMERIE FERTARD	198.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Retiers	IMPRIMERIE REUZE	144.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Visseiche	IMPRIMERIE REUZE	72.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Marcillé Robert	IMPRIMERIE REUZE	72.00 €
19/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Le Pertre	AGENCE EPOKE	105.60 €
19/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Bruz	TECHNIC PLUS IMPRESSION	319.00 €
06/02/2015	Intérêt ligne de trésorerie 4 ^{ème} trimestre 2014	Crédit Agricole	455.54 €
03/03/2015	Marché Breizh Bocage 2013/2014 : Paillage lot 3	Collectif Bois Bocage	3 709.20 €
03/03/2015	Marché Breizh Bocage 2013/2014 : Paillage lot 3	Collectif Bois Bocage	7 367.40 €
06/02/2015	Diagnostic individuel d'exploitation 2014	Adage 35	600.00 €
06/02/2015	Diagnostic individuel d'exploitation 2014	Chambre d'agriculture	1 200.00 €
06/02/2015	Intervention désherbage mécanique du maïs	Cuma Piré sur Seiche	829.28 €



Note de Synthèse

COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2015

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la réunion du 05 février 2015
2. Approbation du compte administratif 2014
3. Approbation du compte de gestion 2014
4. Affectation des résultats
5. Budget primitif 2015
6. Participation des communes 2015
7. Ligne de trésorerie
8. Ressources humaines
9. Points divers et informations
10. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 05/02/2015

1. Procès-verbal de la réunion du 05 février 2015

Le procès-verbal de la réunion du 5 février 2015 sera soumis à votre approbation.

2. Approbation du compte administratif 2014

Le compte administratif 2014 du syndicat est détaillé dans les tableaux ci-annexés.

Il fait ressortir pour la section de fonctionnement un excédent de fonctionnement de 23 248,32 € et pour la section d'investissement un déficit de 2 374,18 €.

En tenant compte des exercices antérieurs, l'excédent de fonctionnement au 31/12/2014 est de 19 236,20 € et le déficit d'investissement au 31/12/2014 est de 19 040,59 €.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	388 630,70	G	411 879,02
	Section d'investissement	B	357 689,71	H	355 315,53
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement (002)	C	4 012,12 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	16 666,41 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			766 998,94 = A+B+C+D		767 194,55 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	75 993,00	L	58 550,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015		75 993,00 = E+F		58 550,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		392 642,82 = A+C+E		411 879,02 = G+I+K
	Section d'investissement		450 349,12 = B+D+F		411 865,53 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		842 991,94 = A+B+C+D+E+F		823 744,55 = G+H+I+J+K+L

3. Approbation du compte de gestion 2014

Le compte de gestion 2014 sera présenté en séance du 15 mars 2015.

En considérant que les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 sont concordantes avec le compte administratif, il sera proposé aux membres du comité de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Affectation des résultats

Il sera proposé au Comité d'affecter au Budget Primitif 2015 :

- 19 040.59 € à l'article 001 (déficit d'investissement reporté)
- 19 040.59 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- 195.61 € à l'article 002 (résultats de fonctionnement reporté)

5. Budget primitif 2015

Le Budget Primitif 2015, détaillé dans les tableaux ci-annexés, et reprenant les dépenses et recettes à réaliser au 31/12/2014, s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée à 654 888.16 €
- Section d'investissement équilibrée à 578 033.59 €

Il sera proposé aux membres du Comité d'accepter le budget primitif tel que présenté.

6. Participation des communes 2015

Il est proposé, comme défini lors du Débat d'Orientation Budgétaire de maintenir la participation des communes à 1,12 € par habitant en 2015 (sur la base de la population DGF 2014 conformément aux statuts du syndicat).

Le Budget Primitif 2015 a tenu compte de la population DGF 2014 de 44 communes composant actuellement le syndicat. Cette population s'établit à 134 952 habitants.

Il sera demandé aux membres du Comité de voter cette participation de 1,12 € par habitant.

7. Ligne de trésorerie

Comme chaque année, de façon à gérer la trésorerie sans avoir à recourir à un emprunt, il faut prévoir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier. La ligne de trésorerie prolongée en 2014 auprès du Crédit Agricole s'arrête le 18/07/2015.

Les conditions d'ouverture d'une nouvelle ligne de crédit ne sont pas connues à ce jour. Nous sommes dans l'attente de la proposition du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel de Bretagne

De façon à ne pas avoir de rupture dans la trésorerie, il est proposé aux membres du comité syndical de :

- **DONNER délégation au Président pour renouveler la ligne de trésorerie auprès de l'organisme financier le plus avantageux sur un montant de 250 000,00 € pour une durée d'un an ;**
- **AUTORISER le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;**
- **DIRE que les frais et les intérêts afférents à l'ouverture de la ligne de trésorerie sont inscrits au budget primitif 2015.**

8. Ressources humaines

Stagiaire

La loi du 10 juillet 2014 favorise le développement des stages et réforme leurs règles d'encadrement. C'est ainsi que désormais la **gratification**, qui reste obligatoire pour les seuls **stages dépassant 2 mois**, est due **dès le premier jour** aux stagiaires concernés (et non versée à la fin du stage). Il existe de nombreuses **formalités administratives** à respecter, en cas **d'accueil** d'un stagiaire en milieu professionnel.

Dans le cas où le syndicat envisagerait de prendre un stagiaire pour une période de plus de 2 mois, il est donc nécessaire de préciser les nouvelles conditions de la gratification mensuelle revues depuis cette loi.

Rappel :

Un stage dans un même organisme d'accueil de plus de 2 mois, consécutifs ou non, au cours de la même année scolaire ou universitaire, doit être obligatoirement rémunéré.

Cette obligation s'applique aux entreprises, aux administrations publiques, aux associations ou tout autre organisme d'accueil.

La gratification est mensuelle : elle doit être versée chaque mois, et non pas en fin de stage, et est due dès le premier jour du stage.

Si le stage est interrompu avant son terme, la gratification est calculée au prorata temporisé.

Gratification minimale

L'indemnité obligatoire versée au stagiaire ne peut pas être inférieure à 13.75 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit 24 € x 0,1375 = 3,30 €). Ce taux est en vigueur jusqu'au 31 août 2015.

A compter du 1^{er} septembre 2015, le taux passera à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit $24 \text{ €} \times 0.15 = 3.60 \text{ €}$)

Il sera demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à octroyer cette gratification mensuelle, comme détaillé ci-dessus. Les crédits pour cette gratification seront prévus et inscrits au budget.

9. Points divers et informations

Commission « marchés publics »

La commission « marchés publics » s'est réunie le 5 mars pour l'analyse des offres des marchés suivants :

- Marché de travaux CTMA 2015 à bon de commande
- Marché Suivi de la qualité de l'eau 2015

Marché Suivi de la qualité de l'eau 2015

Rappel :

Le bassin versant est découpé en 16 masses d'eau superficielles :

- 14 masses d'eau « cours d'eau »,
- 2 masses d'eau « plans d'eau ».

Sur ces 16 masses d'eau, seulement 9 sont dotées d'une surveillance (réseau de contrôle opérationnel (RCO)).

Pour mieux orienter ses actions sur son territoire, le Syndicat a souhaité mettre en place un suivi complet des masses d'eau du bassin versant de la Seiche (2012-2016) en complément du suivi RCO de l'AELB. Ce suivi est également demandé par les financeurs.

Afin d'assurer ce suivi qualité pour la période avril 2015 à décembre 2015, le Syndicat a lancé un appel d'offre le 03 février 2015 pour confier la mission à un prestataire extérieur.

Le prestataire retenu aura en charge la réalisation des analyses physico-chimiques et des pesticides.

Marché à procédure adaptée d'une durée de 9 mois.

Enveloppe de 30 000 € TTC.

Trois options proposées :

- Option 1 : Prélèvements par le labo pour les campagnes temps fixe
- Option 2 : Prélèvements par le labo pour les campagnes en temps de pluie
- Option 3 : Propositions de 18 molécules supplémentaires à analyser (pesticides)

Marché de travaux CTMA 2015 à bon de commande

Dans la cadre du CTMA 2015, il est prévu la réalisation de travaux. Les travaux à mettre en œuvre dans le cadre du présent marché sont les suivants:

- Lot1 : GESTION DES EMBACLES TOTAUX. Travaux d'enlèvement des embâcles totaux et de stabilisation par des techniques de génie végétal
- Lot2 : LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES INVASIVES. Arrachage, exportation et stockage de la renouée asiatique et de l'hydrocotyle fausse renoncule

Lot1 : Gestion des embâcles totaux

Délais d'exécution: La durée du marché est de **12 mois** à partir de mars 2015.

PREVISIONNEL Budget alloué: 15 000€ TTC

- Enlèvement des embâcles et retrait à 10m de la berge ou hors zone d'expansion de crue - débitage tous les 2 mètres :
 - Diamètre > à 100cm (5)
 - Diamètre entre 60 et 100cm (15)
 - Diamètre < à 60cm (10)
- Stabilisation de l'embâcle dans le lit mineur - tronc élagué/étêté et stabilisé par un peigne végétal (10)

Lot2 : Lutte contre les plantes exotiques invasive.

Délais d'exécution: La durée du marché est de **12 mois** à partir de mars 2015.

PREVISIONNEL - Budget alloué : 10 000€ TTC

- Arrachage manuel, exportation et stockage de la renouée asiatique: (4 campagnes d'arrachage soit au total 1400m² - commune de Retiers, Chateaugiron, Amanlis)
- Arrachage mécanique de l'hydrocotyle (curage 8m²), exportation et stockage dans un lieu approprié (environ 7km)
- Arrachage manuel, exportation et stockage sur place de l'hydrocotyle fausse renoncule (1000 mètre linéaire)

Une présentation de l'analyse des offres et les conclusions de la commission vous seront présentées au cours de la séance.

Réalisation de l'inventaire des cours d'eau

L'organisation de la démarche envisagée pour la réalisation de l'inventaire des cours d'eau sur le territoire du bassin versant de la Seiche sera présentée au cours de la séance

Programme Breizh Bocage

Un point sera fait au cours de la séance sur la stratégie Breizh Bocage 2015-2020.

10. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 05/02/2015

Comme suite à la délibération prise en date du 18 décembre 2012, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis la séance du 5 février 2015, les décisions suivantes ont été prises :

Date	Objet	Tiers	MONTANT TTC
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Louvigné de Bais	LA POSTE	160.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 - Argentré du Plessis	MORVAN FOUILLET	80.40 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Laillé	ESPRIT GRAPHIQUE	316.80 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Chartres de Bretagne	IMPRIMERIE DES HAUTS DE VILAINE	241.20 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Janzé	IMPRIMERIE FERTARD	198.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Retiers	IMPRIMERIE REUZE	144.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Visseiche	IMPRIMERIE REUZE	72.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Marcillé Robert	IMPRIMERIE REUZE	72.00 €
19/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Le Pertre	AGENCE EPOKE	105.60 €
19/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Bruz	TECHNIC PLUS IMPRESSION	319.00 €
06/02/2015	Intérêt ligne de trésorerie 4 ^{ème} trimestre 2014	Crédit Agricole	455.54 €
03/03/2015	Marché Breizh Bocage 2013/2014 : Paillage lot 3	Collectif Bois Bocage	3 709.20 €
03/03/2015	Marché Breizh Bocage 2013/2014 : Paillage lot 3	Collectif Bois Bocage	7 367.40 €
06/02/2015	Diagnostic individuel d'exploitation 2014	Adage 35	600.00 €
06/02/2015	Diagnostic individuel d'exploitation 2014	Chambre d'agriculture	1 200.00 €
06/02/2015	Intervention désherbage mécanique du maïs	Cuma Piré sur Seiche	829.28 €



Note de Synthèse

COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2015

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la réunion du 05 février 2015
2. Approbation du compte administratif 2014
3. Approbation du compte de gestion 2014
4. Affectation des résultats
5. Budget primitif 2015
6. Participation des communes 2015
7. Ligne de trésorerie
8. Ressources humaines
9. Points divers et informations
10. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 05/02/2015

1. Procès-verbal de la réunion du 05 février 2015

Le procès-verbal de la réunion du 5 février 2015 sera soumis à votre approbation.

2. Approbation du compte administratif 2014

Le compte administratif 2014 du syndicat est détaillé dans les tableaux ci-annexés.

Il fait ressortir pour la section de fonctionnement un excédent de fonctionnement de 23 248.32 € et pour la section d'investissement un déficit de 2 374.18 €.

En tenant compte des exercices antérieurs, l'excédent de fonctionnement au 31/12/2014 est de 19 236.20 € et le déficit d'investissement au 31/12/2014 est de 19 040.59 €.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	388 630,70	G	411 879,02
	Section d'investissement	B	357 689,71	H	355 315,53
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement (002)	C	4 012,12 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	16 666,41 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			766 998,94 = A+B+C+D		767 194,55 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	75 993,00	L	58 550,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015		75 993,00 = E+F		58 550,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		= A+C+E 392 642,82		= G+I+K 411 879,02
	Section d'investissement		= B+D+F 450 349,12		= H+J+L 411 865,53
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F 842 991,94		= G+H+I+J+K+L 823 744,55

3. Approbation du compte de gestion 2014

Le compte de gestion 2014 sera présenté en séance du 15 mars 2015.

En considérant que les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 sont concordantes avec le compte administratif, il sera proposé aux membres du comité de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Affectation des résultats

Il sera proposé au Comité d'affecter au Budget Primitif 2015 :

- 19 040.59 € à l'article 001 (déficit d'investissement reporté)
- 19 040.59 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- 195.61 € à l'article 002 (résultats de fonctionnement reporté)

5. Budget primitif 2015

Le Budget Primitif 2015, détaillé dans les tableaux ci-annexés, et reprenant les dépenses et recettes à réaliser au 31/12/2014, s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée à 654 888.16 €
- Section d'investissement équilibrée à 578 033.59 €

Il sera proposé aux membres du Comité d'accepter le budget primitif tel que présenté.

6. Participation des communes 2015

Il est proposé, comme défini lors du Débat d'Orientation Budgétaire de maintenir la participation des communes à 1,12 € par habitant en 2015 (sur la base de la population DGF 2014 conformément aux statuts du syndicat).

Le Budget Primitif 2015 a tenu compte de la population DGF 2014 de 44 communes composant actuellement le syndicat. Cette population s'établit à 134 952 habitants.

Il sera demandé aux membres du Comité de voter cette participation de 1,12 € par habitant.

7. Ligne de trésorerie

Comme chaque année, de façon à gérer la trésorerie sans avoir à recourir à un emprunt, il faut prévoir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier. La ligne de trésorerie prolongée en 2014 auprès du Crédit Agricole s'arrête le 18/07/2015.

Les conditions d'ouverture d'une nouvelle ligne de crédit ne sont pas connues à ce jour. Nous sommes dans l'attente de la proposition du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel de Bretagne

De façon à ne pas avoir de rupture dans la trésorerie, il est proposé aux membres du comité syndical de :

- **DONNER délégation au Président pour renouveler la ligne de trésorerie auprès de l'organisme financier le plus avantageux sur un montant de 250 000,00 € pour une durée d'un an ;**
- **AUTORISER le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;**
- **DIRE que les frais et les intérêts afférents à l'ouverture de la ligne de trésorerie sont inscrits au budget primitif 2015.**

8. Ressources humaines

Stagiaire

La loi du 10 juillet 2014 favorise le développement des stages et réforme leurs règles d'encadrement. C'est ainsi que désormais la **gratification**, qui reste obligatoire pour les seuls **stages dépassant 2 mois**, est due **dès le premier jour** aux stagiaires concernés (et non versée à la fin du stage). Il existe de nombreuses **formalités administratives** à respecter, en cas **d'accueil** d'un stagiaire en milieu professionnel.

Dans le cas où le syndicat envisagerait de prendre un stagiaire pour une période de plus de 2 mois, il est donc nécessaire de préciser les nouvelles conditions de la gratification mensuelle revues depuis cette loi.

Rappel :

Un stage dans un même organisme d'accueil de plus de 2 mois, consécutifs ou non, au cours de la même année scolaire ou universitaire, doit être obligatoirement rémunéré.

Cette obligation s'applique aux entreprises, aux administrations publiques, aux associations ou tout autre organisme d'accueil.

La gratification est mensuelle : elle doit être versée chaque mois, et non pas en fin de stage, et est due dès le premier jour du stage.

Si le stage est interrompu avant son terme, la gratification est calculée au prorata temporisé.

Gratification minimale

L'indemnité obligatoire versée au stagiaire ne peut pas être inférieure à 13.75 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit 24 € x 0,1375 = 3,30 €). Ce taux est en vigueur jusqu'au 31 août 2015.

A compter du 1^{er} septembre 2015, le taux passera à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit $24 \text{ €} \times 0.15 = 3.60 \text{ €}$)

Il sera demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à octroyer cette gratification mensuelle, comme détaillé ci-dessus. Les crédits pour cette gratification seront prévus et inscrits au budget.

9. Points divers et informations

Commission « marchés publics »

La commission « marchés publics » s'est réunie le 5 mars pour l'analyse des offres des marchés suivants :

- Marché de travaux CTMA 2015 à bon de commande
- Marché Suivi de la qualité de l'eau 2015

Marché Suivi de la qualité de l'eau 2015

Rappel :

Le bassin versant est découpé en 16 masses d'eau superficielles :

- 14 masses d'eau « cours d'eau »,
- 2 masses d'eau « plans d'eau ».

Sur ces 16 masses d'eau, seulement 9 sont dotées d'une surveillance (réseau de contrôle opérationnel (RCO)).

Pour mieux orienter ses actions sur son territoire, le Syndicat a souhaité mettre en place un suivi complet des masses d'eau du bassin versant de la Seiche (2012-2016) en complément du suivi RCO de l'AELB. Ce suivi est également demandé par les financeurs.

Afin d'assurer ce suivi qualité pour la période avril 2015 à décembre 2015, le Syndicat a lancé un appel d'offre le 03 février 2015 pour confier la mission à un prestataire extérieur.

Le prestataire retenu aura en charge la réalisation des analyses physico-chimiques et des pesticides.

Marché à procédure adaptée d'une durée de 9 mois.

Enveloppe de 30 000 € TTC.

Trois options proposées :

- Option 1 : Prélèvements par le labo pour les campagnes temps fixe
- Option 2 : Prélèvements par le labo pour les campagnes en temps de pluie
- Option 3 : Propositions de 18 molécules supplémentaires à analyser (pesticides)

Marché de travaux CTMA 2015 à bon de commande

Dans la cadre du CTMA 2015, il est prévu la réalisation de travaux. Les travaux à mettre en œuvre dans le cadre du présent marché sont les suivants:

- Lot1 : GESTION DES EMBACLES TOTAUX. Travaux d'enlèvement des embâcles totaux et de stabilisation par des techniques de génie végétal
- Lot2 : LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES INVASIVES. Arrachage, exportation et stockage de la renouée asiatique et de l'hydrocotyle fausse renoncule

Lot1 : Gestion des embâcles totaux

Délais d'exécution: La durée du marché est de **12 mois** à partir de mars 2015.

PREVISIONNEL Budget alloué: 15 000€ TTC

- Enlèvement des embâcles et retrait à 10m de la berge ou hors zone d'expansion de crue - débitage tous les 2 mètres :
 - Diamètre > à 100cm (5)
 - Diamètre entre 60 et 100cm (15)
 - Diamètre < à 60cm (10)
- Stabilisation de l'embâcle dans le lit mineur - tronc élagué/étêté et stabilisé par un peigne végétal (10)

Lot2 : Lutte contre les plantes exotiques invasive.

Délais d'exécution: La durée du marché est de **12 mois** à partir de mars 2015.

PREVISIONNEL - Budget alloué : 10 000€ TTC

- Arrachage manuel, exportation et stockage de la renouée asiatique: (4 campagnes d'arrachage soit au total 1400m² - commune de Retiers, Chateaugiron, Amanlis)
- Arrachage mécanique de l'hydrocotyle (curage 8m²), exportation et stockage dans un lieu approprié (environ 7km)
- Arrachage manuel, exportation et stockage sur place de l'hydrocotyle fausse renoncule (1000 mètre linéaire)

Une présentation de l'analyse des offres et les conclusions de la commission vous seront présentées au cours de la séance.

Réalisation de l'inventaire des cours d'eau

L'organisation de la démarche envisagée pour la réalisation de l'inventaire des cours d'eau sur le territoire du bassin versant de la Seiche sera présentée au cours de la séance

Programme Breizh Bocage

Un point sera fait au cours de la séance sur la stratégie Breizh Bocage 2015-2020.

10. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 05/02/2015

Comme suite à la délibération prise en date du 18 décembre 2012, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis la séance du 5 février 2015, les décisions suivantes ont été prises :

Date	Objet	Tiers	MONTANT TTC
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Louvigné de Bais	LA POSTE	160.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 - Argentré du Plessis	MORVAN FOUILLET	80.40 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Laillé	ESPRIT GRAPHIQUE	316.80 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Chartres de Bretagne	IMPRIMERIE DES HAUTS DE VILAINE	241.20 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Janzé	IMPRIMERIE FERTARD	198.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Retiers	IMPRIMERIE REUZE	144.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Visseiche	IMPRIMERIE REUZE	72.00 €
06/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Marcillé Robert	IMPRIMERIE REUZE	72.00 €
19/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Le Pertre	AGENCE EPOKE	105.60 €
19/02/2015	Encartage de la lettre de la Seiche n°3 – Bruz	TECHNIC PLUS IMPRESSION	319.00 €
06/02/2015	Intérêt ligne de trésorerie 4 ^{ème} trimestre 2014	Crédit Agricole	455.54 €
03/03/2015	Marché Breizh Bocage 2013/2014 : Paillage lot 3	Collectif Bois Bocage	3 709.20 €
03/03/2015	Marché Breizh Bocage 2013/2014 : Paillage lot 3	Collectif Bois Bocage	7 367.40 €
06/02/2015	Diagnostic individuel d'exploitation 2014	Adage 35	600.00 €
06/02/2015	Diagnostic individuel d'exploitation 2014	Chambre d'agriculture	1 200.00 €
06/02/2015	Intervention désherbage mécanique du maïs	Cuma Piré sur Seiche	829.28 €